

L'interdiction de la pêche électrique dans l'UE est définitivement adoptée

Biodiversité | 16 avril 2019 | Laurent Radisson



© Rob Bouwman

Le Parlement européen a voté mardi 16 avril l'interdiction définitive de la pêche électrique dans l'Union européenne à partir du 1er juillet 2021. Les eurodéputés ont adopté formellement l'accord obtenu entre les trois institutions européennes, le 13 février dernier, sur le projet de règlement sur la conservation des ressources halieutiques.

"Nous aurions souhaité l'interdire plus rapidement, dès le 31 juillet 2019, mais l'avancée reste majeure ! C'est la victoire de David contre Goliath, du Parlement et des 500 millions de citoyens qu'il représente face aux États membres et aux lobbyistes de la pêche industrielle. Il y avait urgence sociale et écologique : cette méthode de pêche est destructrice pour nos écosystèmes !", se félicite l'eurodéputé socialiste Eric Andrieu.

"Entre la parution du règlement au Journal officiel dans quelques semaines et le 1er juillet 2021, le nombre de chalutiers autorisés à poursuivre la pêche électrique sera drastiquement revu à la baisse, passant de 84 chalutiers néerlandais à une dizaine", explique l'association Bloom en pointe dans le combat pour une pêche durable. "Chaque Etat membre pourra d'ailleurs décider d'interdire la pêche électrique dans sa bande côtière de 12 milles nautiques, soit 22,2 km", ajoute l'ONG, rappelant qu'une proposition de loi, co-signée par 125 députés, a été déposée en France par le député Modem Erwan Balanant.

La pêche électrique était théoriquement interdite depuis 1998 dans l'Union européenne. Mais la Commission européenne a accordé des dérogations aux pêcheurs néerlandais depuis 2007. L'association Bloom réclame encore l'ouverture d'une procédure d'infraction à l'encontre des Pays-Bas qui ont bénéficié de dérogations illégales, comme l'a reconnu la Commission européenne. L'ONG demande également le remboursement des 21,5 millions d'euros de subventions qui ont soutenu le développement de ce mode de pêche.